

Travail en hauteur — prévention des chutes

Travail en hauteur — document du 24/09/2026

7 h / 1 jour

2 à 10 stagiaires

Présentiel

Sans niveau de qualification

Recyclage tous les 36 mois

Présentation

Personnel exposé au risque de chute de hauteur. Amplitude 9 h 00 → 17 h 00. Code du travail R4323.

Objectifs

Acquérir les compétences nécessaires pour travailler en hauteur en toute sécurité, savoir identifier les risques de chute, choisir et utiliser les équipements de protection adaptés, conformément à la réglementation en vigueur.

Public concerné

Toute personne amenée à intervenir en hauteur ou en zone présentant un risque de chute : techniciens, opérateurs, agents de maintenance, personnel du BTP, monteurs, etc.

Prérequis

Aptitude médicale au travail en hauteur.

Déroulé pédagogique

Horaire	Séquence	Objectif	Méthode
JOURNÉE UNIQUE — Risque de chute, protections collectives et individuelles, mises en situation			
8 h 30	Accueil – cadre et attentes	Objectifs, déroulé, situations de travail	Interrogative
8 h 50	OO1 – Le risque de chute et la réglementation	Identifier le risque et le cadre (Code du travail R4323)	Interro. + expo. brève
9 h 30	OO2 – Protections collectives (EPC)	Privilégier garde-corps, filets et protections collectives	Expo. brève + active
10 h 15	— Pause —		
10 h 30	OO3 – Points d'ancrage et dispositifs	Choisir un point d'ancrage adapté et sûr	Démonstrative + active
11 h 30	OO4 – EPI antichute	Sélectionner et vérifier un système d'arrêt de chute	Démonstrative + active
12 h 00	— Déjeuner —		
13 h 00	OO5 – Mise en œuvre et tirant d'air	Régler l'EPI et vérifier le tirant d'air disponible	Mise en situation
14 h 30	— Pause —		
14 h 45	Entraînement – parcours en situation	Évoluer en sécurité sur un poste en hauteur	Mise en situation
15 h 45	ÉPREUVES – Évaluation des acquis	QCM + évaluation pratique (grille d'observation)	Mise en situation
16 h 15	Bilan & clôture	Synthèse, vérifications périodiques des EPI	Interrogative
16 h 30	— Fin de la formation —		

Maintien des connaissances

Avant la fin de la période de validité de **36 mois**, l'apprenant est invité à suivre une session de **Travail en hauteur — prévention des chutes**.

Méthodes et moyens mobilisés

Une pédagogie active axée sur la maîtrise du risque :

Positionnement initial : La session débute par un questionnaire de 5 questions pour évaluer la connaissance de la réglementation et l'expérience pratique des stagiaires sur les différents dispositifs (échelles, escabeaux, plateformes).

Contrôle continu : Le formateur assure un suivi constant de la compréhension par un questionnement interactif (méthode interrogative). Ce dispositif permet de valider la compréhension des calculs de sécurité (tirant d'air) et d'ajuster le rythme aux besoins du groupe.

Apports théoriques et pratiques : Alternance d'apports structurés sur la réglementation du travail en hauteur et d'exercices pratiques de vérification, d'installation et d'utilisation des équipements de sécurité.

Moyens techniques et matériel mis à disposition :

Le formateur déploie le matériel nécessaire pour couvrir les différents aspects de la protection :

Équipements de Protection Collective (EPC) : Étude et manipulation de garde-corps, filets de sécurité et plateformes de travail (PIR/PIRL).

Équipements de Protection Individuelle (EPI) : Mise à disposition de harnais complets, longues (fixes et avec absorbeur d'énergie), antichutes mobiles et connecteurs.

Outils pédagogiques : Ordinateur, vidéoprojecteur, tablette et supports de cours Mémoformat incluant les abaques de calcul du tirant d'air.

Méthodes d'évaluation

Partie théorique : Réussite à un test QCM de 10 questions portant sur l'analyse des risques, les distances de sécurité et la conduite à tenir en cas d'accident ou de suspension.

Partie pratique : Évaluation sommative lors d'une mise en situation réelle sur poste de travail. Le stagiaire doit démontrer sa capacité à s'équiper et à évoluer sans jamais rompre sa chaîne de sécurité.

QCM de positionnement à l'entrée en formation (5 questions) et QCM d'évaluation des acquis en fin de formation (8 questions). Réussite à partir de 70 % de bonnes réponses.

Validation des acquis

Délivrance : Attestation de fin de formation.

Intervenant

Formateur au travail en hauteur
spécialisé en santé et sécurité au travail

Références réglementaires

Art. R.4323-106 du Code du travail — L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire.

Modalités et délai d'accès

Formation intra-entreprise sur demande, après analyse des besoins et signature de la convention. Délai d'accès : sous 15 jours à réception de la convention signée, selon les disponibilités du planning. En inter-entreprises : inscription jusqu'à 5 jours ouvrés avant la session, dans la limite des places disponibles.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation est étudiée en amont, lors de l'analyse des besoins, afin d'adapter les modalités pédagogiques, le rythme, les supports ou les épreuves pratiques. Contactez notre référent handicap : Stéphane Sabatier — info@starter-formation.com — 09 80 49 37 71.

Note de la formation

★★★★★ 4,7/5 93 % de satisfaction globale 100 % de réussite aux évaluations

Atteinte des objectifs

91,6 %

Qualité du contenu

93,5 %

Pédagogie

91,1 %

Qualité de l'intervenant

96 %

Moyenne des sessions évaluées de janvier 2025 à juillet 2026 · Source : évaluations de satisfaction des stagiaires (export du logiciel de gestion) · Mis à jour le 19/07/2026